Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 029-200026755-20260925-2026092521-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Centre Intercommunal d'Action Sociale – Quimper Bretagne Occidentale

CIAS
QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE
KEMPER BREIZH IZEL

Séance du conseil d'administration du 25 septembre 2026
Convoquée le 21 septembre 2026
À l'EHPAD Coat Kerhuel, Ergué-Gabéric

Séance présidée par Madame Marie Laure Le Meur

Nombre de membres en exercice : 21

Présents :

Madame **Marie-Laure LE MEUR**, vice-présidente
Monsieur **Paul BOEDEC**, administrateur
Madame **Liliane BOURHIS,** administratrice
Madame **Sophie BRONNEC**, administratrice
Monsieur **Alain CERVANTES**, administrateur
Madame **Ghislaine KERGOAT**, administratrice
Monsieur **Christian LASTENNET**, administrateur
Monsieur **Jean LE BARS**, administrateur
Monsieur **Bernard LE MAO,** administrateur
Madame **Diane LEVESQUE**, administratrice
Monsieur **Jean-Hubert PETILLON,** administrateur
Madame **Annick PHILIPPE**, administratrice
Madame **Véronique PLOUHINEC**, administratrice
Monsieur **Daniel PYATZOOK**, administrateur
Monsieur **Matthieu STERVINOU**, administrateur
Madame **Valérie ZARADER**, administratrice

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur **André MARGOT**, administrateur donne procuration à Madame **Marie-Laure LE MEUR**, vice-présidente

Absents et excusés :

Madame **Isabelle ASSIH**, présidente
Madame **Maud JAN**, administratrice
Monsieur **Raymond MESSAGER**, administrateur
Monsieur **Patrick TROALE**, administrateur

Secrétaire de séance : Madame Aurore DURDON

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 029-200026755-20260925-2026092521-DE

Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Quimper Bretagne Occidentale

---

Séance du 25 septembre 2026

N° 2026.09.25.21

Mise à disposition de concentrateurs d'oxygène

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la mise à disposition gratuite de concentrateurs d'oxygène au sein des EHPAD du CIAS de QBO et d'autoriser Madame la vice-présidente à signer la convention.

***

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Quimper Bretagne Occidentale gère directement quatre EHPAD représentant une capacité totale de 363 lits.

Dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité des soins et de la prise en charge de la dépendance, la gestion de l'oxygénothérapie constitue un enjeu de santé majeur. Les résidents souffrant d'insuffisances respiratoires aiguës nécessitent un accès rapide et sécurisé à une source d'oxygène.

Jusqu'à présent, trois EHPAD ont recours à la location de concentrateurs d'oxygène auprès de prestataires privés spécialisés dans la santé à domicile pour assurer l'oxygénothérapie à un résident en cas d'urgence. Ils servent de stock tampon.

L'EHPAD de Coat Kerhuel est propriétaire d'un vieux concentrateur d'oxygène.

Afin de sécuriser la prise en charge médicale et d'optimiser les coûts de fonctionnement, il est proposé de déployer des concentrateurs au sein de nos structures.

Le déploiement de ces dispositifs vise à sécuriser les soins en permettant une disponibilité immédiate et continue d'oxygène médical, sans risque de rupture de stock.

Les équipements seront mis à disposition par le prestataire, titulaire du marché de dispositifs médicaux au niveau du RESAH. Ce prestataire assurera la maintenance préventive annuelle, le suivi technique réglementaire et la traçabilité de la matériovigilance.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 029-200026755-20260925-2026092521-DE

Un plan de formation obligatoire sera mis en œuvre pour l'ensemble des équipes médicales du CIAS afin de garantir le bon usage et la sécurité des dispositifs.

Une convention-cadre de mise à disposition a été rédigée afin de fixer les obligations de chaque partie (CIAS, directions d'EHPAD et prestataire).

Ce document précise les conditions de mise à disposition gratuite du matériel, la répartition des responsabilités en cas de panne ou de sinistre, la durée de l'engagement qui ne pourra excéder la durée du marché du RESAH.

Le projet de convention est annexé au présent rapport.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame la vice-présidente à signer la convention de mise à disposition des concentrateurs d'oxygène.

À Quimper, le 28 septembre 2026

Secrétaire de séance	La vice -présidente
Aurore DURDON Directrice du CIAS	Marie-Laure LE MEUR QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE CIAS KEMPER BREIZH IZEL